

Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints

Questions complémentaires du 2 avril 2020

Réponses du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

1. Selon la documentation fournie pour la consultation sur les minéraux critiques et stratégiques (MCS), seul le graphite a un potentiel de développement dans les régions de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière. En consultant les bases de données GESTIM/SIGÉOM, nous constatons une certaine activité d'exploration pour d'autres MCS. Outre le graphite, pouvez-vous nous indiquer si d'autres gites et minéraux représentent un potentiel de développement dans ces trois régions?

Réponse :

La documentation fournie pour la consultation sur les MCS ne présente que les projets les plus avancés pour huit minéraux ou groupes de minéraux. Donc, oui, il y a de l'exploration pour d'autres types de minéraux dans les régions de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière, mais aucun projet n'est aussi avancé que le projet de graphite Matawinie.

Deux mines sont actives en plus de la mine de graphite du Lac-des-Îles, soit les mines de Mica du Lac Letondal et de feldspath d'Othmer. Entre autres, les trois régions mentionnées renferment un certain potentiel pour plusieurs substances, notamment le niobium, le cuivre, le zinc, le plomb, le nickel, le molybdène, l'argent, l'or, le fer, le titane, le vanadium, l'uranium, le thorium, les terres rares, le mica, la magnétite, la sillimanite, la brucite, le chrysotile, la fluorite, la silice, la néphéline, le feldspath, le grenat et les carrières. Elles renferment aussi d'anciennes mines de fer, de zinc, de molybdène, de nickel, de niobium, de mica, d'apatite, de silice, de feldspath, de brucite et de fluorite ainsi que plusieurs anciennes carrières.

2. Quelles informations désirez-vous partager à la commission d'enquête pour l'évaluation du projet minier Matawinie en lien avec les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, le secteur minier et le graphite?

Réponse :

Depuis le début de la crise mondiale relative à la COVID-19, le Gouvernement du Québec a pris des mesures plus sévères que les autres provinces afin de contenir la propagation du virus. La mise en pause des principales activités économiques a même été prolongée jusqu'au 4 mai 2020.

Nul ne peut prédire, à l'heure actuelle, la fin de cette pandémie ni les effets précis qu'elle aura sur l'économie. Il est évident que le secteur minier est grandement touché par cet arrêt ou ralentissement de sa production. Les travaux d'exploration minière sont quant à eux arrêtés. Les compagnies d'exploration peuvent, pour un temps, rédiger des rapports, développer de nouveaux projets et planifier leurs campagnes d'exploration mais ne peuvent soutenir la situation actuelle à long terme. Rappelons que le secteur des mines n'est pas le seul à avoir subi de telles répercussions. C'est toute l'économie du Québec qui est affectée, seuls les établissements ayant obtenu une dérogation peuvent poursuivre leurs activités et dans plusieurs cas à capacité réduite et avec des effectifs réduits.

Il est trop tôt pour savoir quels seront les secteurs d'activités qui seront privilégiés après cette crise. Est-ce que l'électrification des transports va devenir plus importante? Si c'était le cas, le projet de Matawinie pourrait devenir plus attrayant puisque la demande et donc le prix de la ressource au niveau mondial augmenteraient. Il est toutefois beaucoup trop tôt pour prévoir ce qui arrivera.

3. Outre les projets québécois, y a-t-il d'autres projets en Amérique du Nord qui permettraient de répondre à la demande nord-américaine?

Réponse :

Le marché du graphite est mondial, il faut donc mesurer la concurrence à l'échelle mondiale et ne pas s'arrêter à une échelle régionale ou à l'Amérique du Nord.

Voici un tableau qui présente les principaux projets de graphite dans le monde, en excluant la Chine et le Québec. Notons que la Chine est le plus gros producteur de graphite au monde avec plus 50 % de la production mondiale. Toutefois, les projets étant de propriété gouvernementale nous n'avons pas d'information sur ceux-ci.

Société	Projet	Pays
Norther Graphite	Bissett Creek	Canada (Ontario)
Walkbout Resources	Lundi Jumbo	Tanzanie
Magnis Resources	Nachu	Tanzanie
Volt Resources	Bunyu	Tanzanie
Kibaran Resources	Epanko	Tanzanie
Battery Minerals	Montepuez	Mozambique
Battery Minerals	Balana Central	Mozambique
Nextsource Materials	Molo	Madagascar
SRG Graphite	Lola	Guinée
Talga Resources	Tanzanie	Suède
Talga Resources	Tanzanie	Suède
Talga Resources	Tanzanie	Suède
South Star Mining		Brésil

4. Dans le cadre de la consultation sur les minéraux critiques et stratégiques, avez-vous obtenu des informations que vous jugez pertinentes de partager avec la commission, surtout ceux liés au graphite et à la cohabitation avec les autres secteurs d'activités liés à la villégiature et au tourisme?

À venir

5. Dans le cadre de l'offre de services associée à l'acceptabilité sociale du MERN, quelles approches sont préconisées et proposées aux acteurs locaux pour permettre d'établir un dialogue entre des groupes ayant différentes visions du développement menant à une division sociale telle que constatée à Saint-Michel-des-Saints? Est-ce que d'autres ministères auraient un rôle à jouer dans ce contexte?

Réponse :

D'abord, nous tenons à réitérer l'offre d'accompagnement du MERN auprès des promoteurs et des acteurs locaux. Le Ministère a déployé un réseau de chargés de projet dans toutes les directions régionales et ceux-ci sont habilités à offrir de l'accompagnement dans le domaine de l'acceptabilité sociale de même que dans celui de l'analyse territoriale.

Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets

miniers et d'hydrocarbures ont permis d'identifier les bonnes pratiques à préconiser, dans un contexte de dialogue entre les différents acteurs, ou groupe d'acteurs, concernés par un projet, incluant le promoteur. Ce guide est public; il peut donc être consulté par l'ensemble de la population.

Il va sans dire que les approches préconisées peuvent être mises en place dans le cadre des travaux d'un comité de suivi, sur une base volontaire ou constituée en vertu de la Loi sur les mines, ou de toute autre forme d'espace de dialogue plus ou moins formalisé qui rencontre, au minimum, les critères suivants :

- Toute la diversité des opinions est représentée et toutes les voix peuvent se faire entendre en tout respect, y compris les voix minoritaires;
- Il y a une réelle écoute de la part de tous les participants;
- Les séances de dialogue sont animées par un tiers neutre, reconnu comme tel par l'ensemble de participants au dialogue; cet animateur ne doit présenter aucun conflit d'intérêts par rapport au projet;
- Il y a une réelle volonté de comprendre les enjeux, les contraintes et les préoccupations de chacun.

Dans un contexte où les opinions autour d'un projet sont polarisées, le MERN préconise le maintien d'un dialogue ouvert et respectueux entre toutes les parties, et ce, sous la supervision d'un tiers neutre. Ce dialogue est essentiel à la compréhension des enjeux, des contraintes et des préoccupations de chacune les parties. Ainsi, le promoteur et les acteurs locaux sont invités à s'engager dans une démarche de participation active qui va au-delà de la consultation publique.

En ce qui concerne la participation des ministères et organismes gouvernementaux à une démarche de dialogue entre les acteurs du milieu, le MERN est d'avis que leur rôle est de fournir de l'information neutre et non confidentielle. Aussi, à la demande des participants, le MERN pourrait inviter un autre ministère à répondre à des questions qui ne relèveraient pas de son champ de compétence.

6. **En 2015, le MERN publiait un tableau de bord avec des indicateurs économiques, environnementaux et sociaux. Est-ce que le tableau de bord a été mis à jour? Veuillez le déposer le cas échéant.**

Réponse :

Le document n'a pas été mis à jour depuis.

7. **Vous avez mentionné que le recyclage des composantes de la batterie Lithium-ion serait difficile (DB8, p. 2). Toutefois, l'entreprise Seneca a fait l'annonce récemment de son intention de recycler la majorité de la batterie. Pouvez-vous apporter des précisions sur la potentialité de recyclage ou déposer des documents expliquant l'état des lieux dans le recyclage du graphite de l'anode?**

Réponse :

Le recyclage des batteries lithium-ion de véhicules électriques ou hybrides en est à ses balbutiements au Québec. Pour que le recyclage s'effectue, il faut que les établissements en mesure de faire un tel recyclage soient présents au Québec. Or, ce que nous avons actuellement, ce sont des intentions ou des projets de recherche et développement en préparation. Nous n'avons pas de mine de spodumène active ni de mine de graphite, ni d'usine de sels de lithium, ni d'usine de fabrication de composantes de batteries et le réseau de collecte des batteries usées n'est pas encore implanté. Nous collaborons avec le MEI et Propulsion Québec à l'établissement d'une filière de composantes de batteries, mais nous sommes au début de ce développement.

8. **Outre le projet minier Matawinie, les deux autres projets d'exploitation de graphite en développement (Lac Guéret et Lac Knife) seraient-ils à ciel ouvert? Pour les gites de graphite en exploration au Québec, avez-vous des**

indications qu'ils seraient aussi exploités à ciel ouvert? Pouvez-vous expliquer quels sont les critères, pour un gisement de graphite, qui mèneraient à la décision de le faire à ciel ouvert?

Réponse : Le choix d'exploiter une mine souterraine ou à ciel ouvert repose essentiellement sur des considérations technico-économiques (forme du gisement, profondeur du gisement, coûts de construction et d'exploitation, etc.). D'autres considérations doivent également être prises en considération, dont l'acceptabilité sociale et l'impact environnemental de l'exploitation minière.

Avantages et inconvénients des deux méthodes :

Caractéristiques	Mine souterraine	Mine à ciel ouvert
Quantité de roche stérile excavée	Faible	Élevé
Teneur de minéralisation	Élevée	Faible
Taux de production	500 à 5000 t/jr	Minimum 10 fois mine souterraine
Profondeur	200 à 3 000 m	0 à 400 m
Empreinte au sol	Faible	Élevée (fosse)
Remblayage	50 %	Aucun avant la fin de l'exploitation
Ventilation	Requise	Non requise
Équipement de production	Équipements spéciaux (skip de 5 à 20 tonnes)	Équipements réguliers et gros (camions 200 à 400 tonnes)
Méthode de minage	Complexe	Simple
Coûts production par tonne	Élevés	Faibles
Échéancier mise en production	Long (puits ou rampe, galeries, cheminées d'accès, cheminées de ventilation et à minerais puis production)	Court (décapage puis production)

Le 8 avril 2020